



# Courses solo/duo/famille 2020

## Instructions de course

Dates : 13 et 27 septembre 2020

Lieu : Yacht Club de Québec

Autorité Organisatrice : Championnat Régional de Yachting de Québec (CRYQ)

La mention « [DP] » dans une règle des instructions de course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à une règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1 RÈGLES

- 1.1. Les régates seront régies par l'édition courante des *Règles de Course à la Voile* (RCV) ainsi que les *Prescriptions de Voile Canada*. <http://www.sailing.ca/fr-glements-s15703&language=fr>
- 1.2. Le système de handicap est le système PRHF de l'Association des régatiers de la Vallée du St-Laurent (ARVSL/SLVYRA). <http://www.slvyra.ca/handicap-doc-fr>
- 1.3. Les exigences minimales en matière d'équipement de sécurité stipulées par Transports Canada s'appliqueront. [DP] <http://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/TP-511f.pdf>
- 1.4. Priorité à la navigation commerciale. Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve le droit de protester un concurrent si ce dernier a failli à son obligation de se maintenir à l'écart d'un navire commercial au mouillage ou faisant route. [DP]
- 1.5. Respecter les consignes pour les adeptes de la voile émises dans le Code de conduite en période de COVID-19 ([https://voile.qc.ca/images/Documents/Federation/COVID/COVID\\_Consignes\\_2020-06-25\\_fr.pdf](https://voile.qc.ca/images/Documents/Federation/COVID/COVID_Consignes_2020-06-25_fr.pdf)). [DP]
- 1.6. Les RCV sont modifiées comme suit:
  - 1.6.1. L'utilisation du moteur est permise jusqu'au signal préparatoire de sa classe (4 minutes avant le départ). Dans certaines circonstances, le comité de course peut permettre l'utilisation du moteur jusqu'à une (1) minute avant le départ. Cette décision sera signalée par l'envoi du pavillon flamme numérique 1 avant le premier signal préparatoire de la course, accompagné de deux signaux sonores. Ceci modifie la RCV 42.3.
  - 1.6.2. Si pour une raison de sécurité il s'avère nécessaire pour un bateau d'utiliser son moteur, ce dernier peut accepter une pénalité de 10% de temps pour la course au lieu de se retirer. Pour ce faire il doit aviser le comité de course avant la fin de la période de réclamation. Le comité de course peut protester contre un bateau qui, à son avis, aurait pu obtenir un avantage en utilisant son moteur. [DP] Ceci modifie la RCV 42.3.
  - 1.6.3. Si un bateau utilise son moteur pour éviter le trafic commercial et que de ce fait il acquiert un avantage, le bateau en cause peut continuer d'utiliser son moteur pour annuler cet avantage. [DP] Ceci modifie la RCV 42.3.
  - 1.6.4. Les bateaux peuvent utiliser une énergie autre que manuelle pour opérer les treuils. Ceci modifie la RCV 52.
  - 1.6.5. Les bateaux sont autorisés à utiliser des systèmes de pilotage automatique. Ceci modifie la RCV 52.
  - 1.6.6. La RCV 78.2 est retirée.

### 2 AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1. Les avis aux concurrents seront donnés par VHF voie 72 dans les 30 minutes qui précèdent le départ.

### 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1. Si la situation l'exige, le comité de course peut, jusqu'à 15 minutes avant le premier signal d'avertissement, hisser le pavillon "L" accompagné d'un signal sonore afin d'effectuer une modification aux instructions de courses. L'avis oral sera émis à plusieurs reprises par VHF sur la voie 72 et hélé aux bateaux à proximité du comité. Lorsque le pavillon L est hissé, il est de la responsabilité des skippers de s'assurer de prendre connaissance de l'avis et de

signifier positivement réception de la modification au comité de course par VHF ou oralement. [DP] Ceci modifie la RCV 90.2c.

#### 4 PROGRAMME

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne <http://cryq.org/regates/inscription>. L'inscription en ligne doit se faire avant 20h00 la veille d'une course.

- 4.1. Les équipages des bateaux ne pourront être que soit :
- 4.1.1. des personnes habitant à la même adresse ;
  - 4.1.2. deux personnes ;
  - 4.1.3. ou une personne.

4.2. Jours de course:

Course	Jour	Marina Hôte	Ville	Départ le plus tôt	Départ le plus tard
1	13 sept	Yacht-Club de Québec	Québec	08h01	10h11
2	27 sept	Yacht-Club de Québec	Québec	08h01	10h11

- 4.3. L'heure la plus hâtive et la plus tardive prévues pour le premier départ des courses sont indiquées au tableau ci-dessus. C'est le choix de parcours et les conditions météo qui influencent les heures.

#### 5 ZONES DE COURSE

Course	Date	Marina hôte	Description de la zone de course
1	13 sept	Yacht-Club de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre le Yacht-Club de Québec et la bouée K135 (PARCOURS COURT K141)
2	27 sept	Yacht-Club de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre le Yacht-Club de Québec et la bouée K135 (PARCOURS COURT K141)

#### 6 LES PARCOURS

- 6.1. Les parcours sont décrits dans l'Annexe A en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 6.2. Au plus tard au signal préparatoire, le comité de course indiquera quelle option de parcours sera utilisée pour la prochaine course en envoyant un pavillon avec une des lettres A, B ou C en blanc sur fond noir correspondant au parcours **A** ou **B**.

#### 7 COMMUNICATIONS ENTRE LE COMITÉ DE COURSE ET LES SKIPPERS

- 7.1. Le comité de course annoncera sur VHF au moins 15 minutes avant le départ du premier parcours lesquels des parcours seront effectivement courus. Les skippers auront le choix des parcours si les deux parcours A et B seront courus. Dans certaines conditions de vent d'est, le parcours A ne sera pas couru. Les skippers qui prennent le départ du premier parcours à être couru doivent annoncer leur choix sur le VHF au comité de course 15 minutes avant leur départ. Les autres bateaux ne doivent pas entrer dans la zone de départ avant que le départ du premier parcours soit complété.
- 7.2. Le skipper de chaque bateau devra indiquer s'il utilisera ou non un SPI ou une voile non endraillée 30 minutes avant le départ de la course par communication radio VHF voie 72 au comité de course. Ce choix peut être différent d'une course à l'autre.

#### 8 MARQUES

8.1. Les marques de départ, de parcours et d'arrivée sont définies dans l'Annexe A.

## 9 LE DÉPART

- 9.1. La ligne de départ est entre la jetée du Yacht Club de Québec à bâbord et le bouée blanche YCQ à tribord.
- 9.2. Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]
- 9.3. L'utilisation de spinnakers ou de voiles non-endraillées n'est permise que lorsque qu'un bateau a franchi la ligne de départ ou au moins 2 minutes après le signal de départ s'il n'a pas franchi la ligne de départ. Une voile non-endraillée n'est pas considérée hissée tant que toutes ses parties se retrouvent sous la hauteur du point d'attache du tangon au mât ou de la hauteur maximale du bastingage (exemple : filières), la plus haute des deux hauteurs. La pénalité pour infraction à cette règle est une majoration de 5% au temps réel.
- 9.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 9.5. Le comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

## 10 L'ARRIVÉE

- 10.1. La ligne d'arrivée est entre la bouée blanche YCQ à bâbord et la jetée du Yacht Club de Québec à tribord.
- 10.2. Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 11 TEMPS LIMITE

- 11.1. Le temps limite pour tous les bateaux pour finir : 18h00.
- 11.2. Les bateaux ne finissant pas avant le temps limite seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## 12 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 12.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles sur le site du CRYQ et de World Sailing. Les réclamations et demandes de redressement doivent être soumises par envoi courriel d'une photo des documents à l'adresse [reclamation@cryq.org](mailto:reclamation@cryq.org) avant l'heure limite. Alternativement les documents peuvent être soumis au comité de course avant l'heure limite.
- 12.2. Les formulaires de réclamation seront envoyés par courriel à toutes les parties impliquées et elles seront informées de l'heure et de l'endroit de l'instruction par le président du jury dès que disponible.
- 12.3. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- signifier positivement la réception d'une modification des instructions de course au comité de course par VHF ou oralement.

## 13 CLASSEMENT

- 13.1. Le système de classement pour chaque course est le suivant :

Position	Description	Points
1	Première position	1
2	Deuxième position	2
3	Troisième position	3
N	N <sup>i</sup> ème position	N
DNC	n'a pas participé	Nombre d'inscrits à la série dans la même classe + 1
DNF	n'a pas terminé	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
OCS	du côté course au départ	
DNS	n'a pas pris le départ	
RET	s'est retiré	

<b>DSQ</b>	disqualifié	
<b>BFD</b>	disqualifié règle 30.3	
<b>DGM</b>	inconduite majeure	
<b>DNE</b>	disqualification pas exclu	

Le calcul des résultats sera réalisé selon la méthode suivante pour les classes PHRF:

Le calcul des temps compensés s'effectuera comme suit;

$$T_c = \frac{566}{B + r} \left( \frac{d}{\frac{d}{T_R} - C_M} \right)$$

Dans un premier temps un calcul toutes classes confondues sera fait avec B = 550 sec/mille. Le temps réel du meilleur temps compensé servira à calculer la valeur de B ajusté pour le rythme réel de la course;

$$B_A = 0.5 \left( \frac{3600}{\left( \frac{d}{T_{R1}} - C_M \right)} - r_1 + 550 \right)$$

La valeur de BA ne sera pas prise inférieure à 480 ou supérieure à 650

Le calcul final utilisera cette valeur de B pour déterminer le classement dans toutes les classes. Les résultats seront donnés en termes d'écart rétro calculés "back calculated elapsed time" (BCE).

$$BCE = \left( \frac{d}{\left( \frac{566 d}{T_c (B + r)} + C_M \right)} \right)$$

T<sub>R</sub> : Temps réel en heures

T<sub>R1</sub> : Temps réel du meilleur temps compensé avec B = 550

T<sub>C</sub> : Temps compensé en heures

r : "Rating" (handicap) en sec/mille

r<sub>1</sub> : Rating meilleur temps compensé avec B = 550

d : Longueur du parcours en milles nautiques

C<sub>M</sub> : Courant moyen en nœuds

#### 14 REGLES DE SECURITE

14.1. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]

14.2. Le canal VHF utilisé en course est le 72.

#### 15 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

15.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

15.2. Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. [DP]

#### 16 COMMUNICATION RADIO

16.1. Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale ou de données, ni recevoir communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. [DP]

- 16.2. Le comité de course n'est pas tenu de répondre à un appel radio pendant les séquences de départ.
- 16.3. Les régatiers sont invités à prévenir le comité de course par VHF au plus tard une minute avant le passage de la ligne d'arrivée.

**17 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

- 17.1. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**18 ASSURANCE**

- 18.1. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de \$ 1 000 000 par incident, ou son équivalent.

## ANNEXE A - ILLUSTRATIONS DES PARCOURS - COURSES 1 ET 2

Parcours A 46.6 mn    Départ - K168 - K135 - Arrivée



Parcours B 31.4 mn    Départ - K168 - K141 - Arrivée

